

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

“COMMUNE QUI SAUVE – ENGAGÉE AUX CÔTÉS DE NOS POMPIERS”

Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France (FNSPF)

Une mobilisation nationale en faveur de la sécurité civile, à l'approche des municipales 2026 !

Face à l'augmentation des risques naturels, technologiques et sanitaires, la Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France (FNSPF) lance le dispositif inédit **“Commune qui sauve – engagée aux côtés de nos pompiers”**.

Cette initiative invite les têtes de liste candidates aux élections municipales à s'engager publiquement pour placer la **protection des habitants au cœur du mandat local**.

Au terme d'une **charte d'engagement volontaire**, les communes signataires pourront obtenir l'écusson officiel **“Commune qui sauve”**, symbole national de proximité, de civisme et d'action pour la sécurité de tous.

Un engagement citoyen, moral et politique

La sécurité civile repose sur une alliance déterminante : **élus – agents communaux – sapeurs-pompiers – citoyens**. En rejoignant le dispositif, les candidats affirment que **la sauvegarde des vies, la prévention des risques et la résilience territoriale** seront des priorités de leur action municipale.

La charte, accompagnée par les unions départementales des sapeurs-pompiers et par la FNSPF, formalise cet engagement public avec un écho symbolique et politique très fort.

Les 5 piliers d'une “Commune qui sauve”

Alignés sur le Diplôme officiel d'engagement, les communes signataires s'engagent à :

1. **Favoriser la disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires**
2. **Promouvoir une culture locale de la prévention**
3. **Former élus, agents et citoyens aux gestes qui sauvent**
4. **Créer ou renforcer une réserve communale de sécurité civile**
5. **Soutenir les amicales et associations de sapeurs-pompiers**

Une plateforme numérique pour agir dès maintenant en contactant l'union départementale des sapeurs-pompiers.

Une plateforme dédiée permettra à chaque liste ou municipalité :

- de signer la charte,
- de télécharger le kit de communication,
- d'obtenir le diplôme officiel d'engagement,
- d'accéder au fichier pour décliner l'écusson "Commune qui sauve" sur des supports,
- de rejoindre le réseau national des communes engagées.

L'outil facilitera également le **partage de bonnes pratiques** et la coopération intercommunale.

Des actions concrètes et mesurables sur le terrain

Le dispositif s'accompagne d'un catalogue d'initiatives opérationnelles, parmi lesquelles :

- Journée annuelle "gestes qui sauvent" pour tous les habitants,
- Installation d'un défibrillateur automatique externe dans chaque établissement recevant du public,
- Mise à jour du DICRIM (Document d'information sur les Risques Majeurs) et du Plan communal de sauvegarde (PCS),
- Intégration des enjeux climatiques et énergétiques dans les projets communaux.

Objectif : **passer de l'engagement à la réalisation, du symbole à l'action.**

Un label en cohérence avec les priorités nationales

"Commune qui sauve" s'inscrit dans la continuité :

- De la **loi Matras (2021)** sur la sécurité civile et le volontariat,
- De la montée en puissance de la **résilience citoyenne**,
- De l'adaptation aux **risques climatiques, sanitaires et technologiques**.

« Avec *Commune qui sauve*, nous envoyons un signal clair : la protection des habitants n'est pas un supplément d'âme, c'est un pilier de l'action publique locale. Les communes sont la première ligne de sécurité civile. En s'engageant à nos côtés, les élus affirment une vision : celle d'un territoire résilient, solidaire et préparé. » déclare **Jean-Paul BOSLAND, Président de la Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France.**